

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le sept mai deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du trente avril deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membre excusée n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2021

Secrétaire de séance : Mr BREUX Sylvain

Délibération 2021/027 en date du 7 mai 2021

Octroi des subventions accordées pour 2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année la commune accorde une aide financière à certaines associations qui lui en font la demande. Pour rappel, Mme le Maire énumère les subventions versées l'année précédente, puis présente les demandes pour 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de décider d'octroyer les subventions pour 2021 comme indiqué ci-dessous

Associations	Subventions 2021
✓ A.F.S.E.P	30 €
✓ A.N.A.C.R	30 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Eymoutiers	200 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chamberet	200 €
X ? Amicale Intercommunale du Personnel des Portes de Vassivière	16 € sous réserve d'une demande
X ? Association Sportive d'Eymoutiers	50 € sous réserve d'une demande
✓ CHAL	30 €
✓ Ecole élémentaire Eymoutiers	100 €
✓ FNATH Association des accidentés de la vie de la Haute Vienne	0 €
✓ Groupement Développement Monts et Barrages	25 €
✓ JM France international	0 €

✓	Les Pep 87	0 €
✗	Les pompiers humanitaires du GSCF	0 €
✓	Ligue contre le cancer	30 €
✓	Radio Vassivière	0 €
✓	Restos du Cœur	30 €
✓	Secours Populaire Français	30 €
✓	Télé Millevaches	30 €

- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ces subventions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme.
 En Mairie le 10 Mai 2021.
 Le Maire

